

CHAMPIONNAT DES CARISTES 2024

Catégories 3 et 5



REGLEMENT INTERIEUR CHAMPIONNAT DES CARISTES 2024

ARTICLE 1.

Le Championnat des caristes est organisé par le Pôle d'Intelligence Logistique et AFTRAL Saint Quentin Fallavier « dite l'équipe organisatrice ».

Cette nouvelle édition se déroulera en deux temps, sur différents lieux :

1. Epreuves théoriques :
 - Mardi 09 avril : CCI Nord Isère, Villefontaine (38), deux créneaux horaires-vous sont proposés :
 - 9h00 à 11h
 - 14h à 16h
2. Epreuves pratiques :
 - Les 02 et 03 mai entre 10h et 17h : Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)
3. Finale :
 - Lundi 24 juin, à partir de 14h00 : Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)
4. Remise des prix :
 - Jeudi 27 juin lors de l'Apéritif d'été du PIL'ES (le lieu et horaire vous seront communiqués ultérieurement).

Les jours et horaires des épreuves ne sont pas modulables, l'inscription au Championnat des caristes engage les participants à se rendre présents sur l'ensemble des dates du Championnat et aux horaires de la convocation qu'ils recevront au préalable.

ARTICLE 2.

Le Championnat est ouvert à tous les caristes salarié(e)s d'entreprises de la logistique implantées en Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'aux agences d'emploi (uniquement adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique – cotisation à jour au moment des inscriptions).

Le cariste doit être titulaire du CACES (en cours de validité), pour lequel il concourt pour participer aux épreuves.

Pour cette nouvelle édition, 2 catégories sont proposées :

- CACES Cat 3 – Chariot frontal à fourches
- CACES Cat 5 – Chariot à mât rétractable

Le cariste ne postule qu'à une seule catégorie.

Chaque **entreprise ayant une activité logistique** peut inscrire jusqu'à 3 caristes par catégorie, par site (soit jusqu'à 6 collaborateurs par entreprise).

Pour les agences d'emploi (uniquement adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique - cotisation à jour au moment des inscriptions), chaque enseigne peut inscrire jusqu'à 3 caristes sur l'ensemble du Championnat.

L'entreprise doit formaliser les inscriptions [via le formulaire d'inscription en ligne](#).

ARTICLE 3.

Les inscriptions seront clôturées le vendredi 22 mars 2024.

ARTICLE 4.

Les candidat(e)s sont inscrit(e)s par les entreprises auprès du Pôle d'Intelligence Logistique [via le formulaire d'inscription en ligne](#). et en joignant impérativement une photocopie de leur CACES ainsi que le règlement intérieur signé. Sur ce formulaire, doit être obligatoirement mentionné le nom, le téléphone et le mail du responsable à qui sera adressé les résultats et les convocations pour les prochaines étapes. Toute inscription incomplète et sans CACES ne sera pas prise en compte.

Par la suite, l'équipe organisatrice enverra les convocations aux différentes épreuves.

ARTICLE 5.

Sélection – Epreuves théoriques

A réception de son inscription, le cariste et son responsable recevront une convocation pour le Mardi 09 avril à 09h à la CCI Nord Isère.

L'épreuve théorique se déroulera en temps limité.

Demi-finale – Epreuves pratiques

Les demi-finalistes seront convoqués :

- Les 02 et 03 mai entre 10h et 17h au Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)

L'équipe organisatrice décidera du jour et de l'heure de passage (non modifiable) et enverra par mail les convocations à l'issue des épreuves théoriques.

Durée de l'épreuve pratique : 1 heure environ par candidat

Finales :

Les finalistes seront tous convoqués le lundi 24 juin à partir de 14h00 au centre AFTRAL Saint Quentin Fallavier. L'équipe organisatrice décidera de l'heure de passage (non modifiable) et enverra par mail les convocations à l'issue des épreuves pratiques.

Remise des prix :

La remise des prix se déroulera le 27 juin en fin de journée lors de l'Apéritif d'Eté du Pôle d'Intelligence Logistique. Le lieu et horaire vous seront communiqués ultérieurement.

Les participants à la finale s'engagent à venir à la remise des prix.

ARTICLE 6.

Les frais de déplacement et de séjour, occasionnés par la présence du candidat(e) au Championnat des caristes 2024, sont à la charge du participant ou de son entreprise.

ARTICLE 7.

Les candidat(e)s doivent obligatoirement être munis des équipements de protection individuelle nécessaires (tenue de travail, chaussure de sécurité, gilet haute visibilité), en cas d'absence, le cariste ne sera pas autorisé à participer aux épreuves.

L'inscription vaut autorisation de conduite pour les épreuves pratiques et acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8. DROIT A IMAGE

Les candidat(e)s autorisent le Pôle d'Intelligence Logistique à utiliser à titre exclusif, leur image lors de ce Championnat des caristes (les 09 avril, 2 et 3 mai, 24 et 27 juin 2024) dans le cadre du tournage d'une vidéo pour une utilisation promotionnelle impliquant sa diffusion publique sur les réseaux sociaux et autres outils de communication du Pôle, en vue de promouvoir le Championnat des Caristes.

Les candidat(e)s confirment que l'autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière et qu'ils ne pourront prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Pôle d'Intelligence Logistique s'interdit expressément de procéder à une exploitation des prises de vue susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les prises de vues objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concerne le modèle est garanti. Le modèle pourra donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait.

ARTICLE 9.

Les candidat(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes imposées sur les lieux de déroulement des épreuves et de la soirée de clôture.

En cas de non-respect des consignes, le candidat(e) sera éliminé(e).

En cas de contraintes exceptionnelles, le Pôle d'Intelligence Logistique et l'AFTRAL se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation.

ARTICLE 10.

Les candidat(e)s s'engagent à accepter et à respecter les termes de ce règlement in-extenso et sans restriction aucune, y compris les barèmes de notation relatifs aux différents parcours imposés et le résultat final proclamé après délibération par le Président du Jury. Le Jury est souverain. Sa composition est laissée à l'initiative de l'équipe organisatrice.

Seuls les résultats des 3 lauréats par catégories seront communiqués.

ARTICLE 11.

En s'inscrivant à cette édition, l'entreprise et son cariste s'engagent à participer à la totalité des épreuves.

ARTICLE 12.

Les prix décernés ne pourront être cumulés et sont identiques pour chaque catégorie :

- 1er Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 300 € + Pack gourmand
- 2ème Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 200 € + Pack gourmand
- 3ème Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 100 € + Pack gourmand

Bonne chance à tous !

SIGNATURE DU CARISTE
Nom Prénom

SIGNATURE DU RESPONSABLE ENTREPRISE
Nom Prénom